

## Délibération 7/2021

### Comité Syndical Lozère Numérique

Le 18/05/2021 à 9h00 s'est tenue à la Salle Urbain V, Chemin Saint Ilpide, Mende 48000, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 11/05/2021.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 36

Absent(e)s : 116

Pouvoirs : 4

Étaient présents :

PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

10 JUIN 2021

BUREAU DU COURRIER

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
3. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
5. Monsieur Francis BERGOGNE représentant titulaire de la commune de Barjac,
6. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
7. Madame Sonia CHATEAUNEUF représentante titulaire de la commune de Bel Air Val d'Ance,
8. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
9. Monsieur Sébastien ROL représentant titulaire de la commune du Chastel Nouvel,
10. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
11. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
12. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
13. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
14. Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet de Dèze,
15. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
16. Monsieur Christian ALARIC représentant titulaire de la commune du Meyrueis,
17. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
18. Monsieur Magali MOURGUES représentant suppléante de la commune Monrodât,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur René CAUSSE représentant titulaire de la commune de Pourcharesses,
22. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
23. Monsieur Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
24. Monsieur André FERRIER représentant suppléant de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
25. Madame Agnès SIGNORET-MASCLAUX représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
26. Monsieur Christian VIGIER représentant titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
27. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
28. Madame Denise SORIANO représentante titulaire de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
29. Madame Nicole FIRMIN représentante titulaire de la commune de Saint Pierre de Nogaret,
30. Monsieur Morgan CLERMON représentant titulaire de la commune de Saint Privat de Vallongue,
31. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
32. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
33. Madame Sophie MALIGE représentante suppléante du Département de la Lozère,
34. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Rémy ANDRE représentant suppléant du Département de la Lozère,
36. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles ayant donné pouvoir à Monsieur Alain RAYNALDY, représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
2. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Viviane MAS représentante titulaire de la commune de Saint Jean la Fouillouse ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

**OBJET : Décision Modificative n°1 - 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2/2021 du 02/03/2021 approuvant le Budget Primitif 2021 ;

Vu l'absence de Madame Sophie PANTEL, Présidente du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'article 10.3 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique stipulant « *L'intérim du Président en cas d'empêchement de ce dernier est assuré par le 1<sup>er</sup> vice-président ou à défaut par un des vice-présidents désigné par le Président.* »

Monsieur Robert AIGOIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que lors du vote du budget primitif 2021 la somme de 55 246,77 € a été inscrite au compte 2087 en recette d'investissement correspondant à l'amortissement des biens transférés par le Département de la Lozère au Syndicat Mixte Lozère Numérique, or il s'avère que cette somme est de 57 246,77 € aussi afin de corriger cette erreur la décision modificative suivante est proposée :

Investissement		Recettes	Dépenses
1641-00	Emprunt en euros	0,00 €	+ 2000,00 €
28087-00 (040)	Immo.incorporelles reçues mise à dispo	+ 2000,00 €	0,00 €
Total DM1		+ 2000,00 €	+ 2000,00 €

le comité syndical après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1-2021 comme indiquée ci-dessus.

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

10 JUIN 2021

BUREAU DU COURRIER

La Présidente du Syndicat Mixte,  
Sophie PANTEL

